



Un AES est défini par un contact avec du sang ou un liquide biologique potentiellement contaminant lors d'une piqûre, coupure, projection sur une peau lésée, projection sur une muqueuse, morsure ou griffure humaine.

① IMMEDIATEMENT J'EFFECTUE LES PREMIERS SOINS :

- En cas de piqûre ou blessure, contact avec la peau lésée ou une muqueuse



- Je ne fais pas saigner,
- Je **nettoie** aussitôt la plaie à l'eau et au savon,



- Je rince abondamment à l'eau courante,
- Je sèche,



- Je **désinfecte** par trempage de préférence ou par contact avec un antiseptique chloré non périmé : **Dakin Cooper® stabilisé** pendant au moins 5 minutes. A défaut **Bétadine dermique** pendant au moins 5 mn

- En cas de projection dans les yeux



- Si j'ai des lentilles de contact, je les enlève,
- Je **rince** abondamment au sérum physiologique ou à défaut à l'eau courante pendant 5 minutes.

② JE CONSULTE impérativement un médecin au mieux dans les 4 heures qui suivent l'AES

- **Jours ouvrables** de 8h30 à 18h30 : un **médecin de votre service** ou le **médecin du travail** (poste 6697)
- **Après 18h 30, les week-end et jours fériés** : le **médecin de garde des Urgences** après contact téléphonique (accueil UAU : poste 6100)

- Pour évaluer le risque infectieux,
- Pour déterminer, sur demande, le statut sérologique du patient source,
- Pour prescrire si nécessaire le début d'un traitement préventif dans les 48 heures.
*En cas de traitement, une consultation avec un **médecin référent VIH** est obligatoire dans les 48 à 72 heures pour réévaluer le traitement.*
- Pour prescrire la 1^{ère} prise de sang qui doit être effectuée avant le huitième jour (sérologies hépatites et VIH) et signer le certificat médical initial.

③ JE DECLARE l'accident du travail dans les 48 heures auprès de la D.R.H,

④ JE PRENDS RENDEZ-VOUS avec la Médecine du Travail pour le suivi sérologique et dans les 48 à 72 heures avec le secrétariat du Médecin référent VIH en cas de traitement préventif.